

LABBEVILLE

B.I.M. N° 26

Bulletin d'Informations Municipales

LE MOT DU MAIRE

Avec une énergie renouvelée par la période des vacances, tout comme vous sans doute, l'équipe municipale va poursuivre les différents projets en cours :

- Le Plan local urbain dont vous trouverez le planning au verso.
- L'assainissement autonome : une information courant septembre vous sera communiquée par le Syndicat d'Assainissement Autonome qui se heurte à des formalités administratives conséquentes pour la réalisation des travaux.
- L'assainissement collectif : les financeurs (Conseil Général, Conseil Régional et Agence de l'Eau) n'ont toujours pas donné leur accord pour l'étude de la station d'épuration ; la situation est donc bloquée.
- La Charte Paysagère : une note d'information au mois d'août vous annonçait le démarrage d'une Charte Paysagère. Beaucoup d'entre vous doivent se demander ce dont il s'agit.

L'objectif primordial d'une Charte est d'aider les élus locaux dans leur démarche d'aménagement de l'espace communal. Ce travail est effectué par paysagistes et architectes, experts du PNR, techniciens de l'Etat, élus, avec concertation des habitants sur une préoccupation commune : le devenir de la commune dans son environnement rural.

La phase du diagnostic permet de faire un état des lieux du village, de ses alentours tant au niveau de l'environnement (gestion de l'eau, faune et flore...) que de l'urbanisme. Ce bilan permettra de dresser des recommandations concrètes pour le moyen et le long terme, propres à valoriser le patrimoine paysager. Un cahier de recommandations sera annexé au Plan Local Urbain. L'élaboration de cette Charte dure environ un an et se concrétise par une signature par le Maire et le Président du PNR.

Le Conseil municipal et l'équipe municipale, à laquelle est venue s'ajouter Madame Parmentier depuis le mois de mars pour seconder Madame Flanet au secrétariat, vous souhaitent à tous, petits et grands, une bonne rentrée.

Lyne RENARD



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

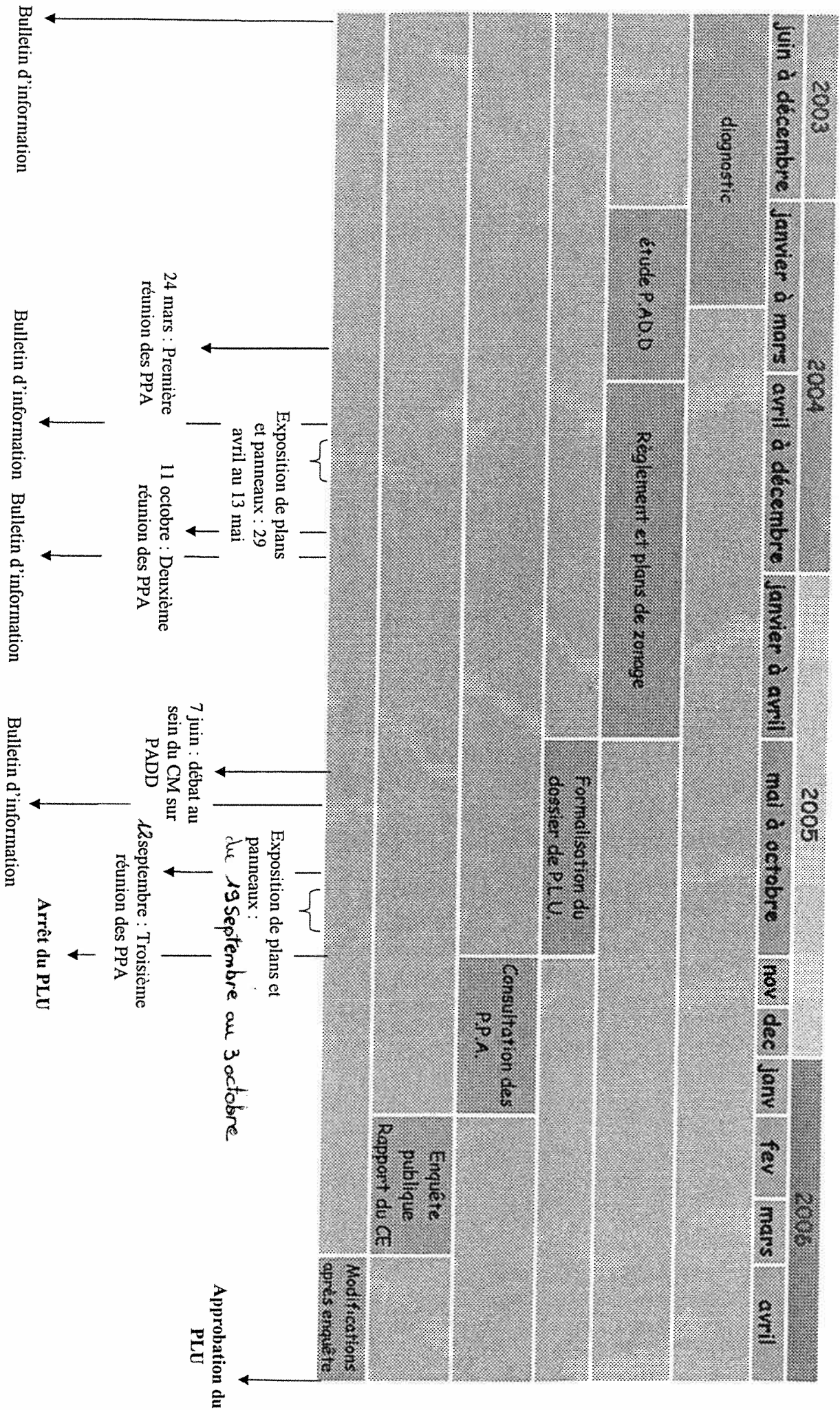
Lundi : 9h30 – 12h30 ✱ Mardi : 14h – 19h ✱ Jeudi : 14h – 17h

1 Grande Rue - 95690 LABBEVILLE

Tél. : 01.34.70.60.15 / Fax : 01.30.34.71.17 / E-mail : mairie@labbeville.fr

ETAT D'AVANCEMENT ET CALENDRIER FUTUR DES TRAVAUX RELATIFS AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Etat d'avancement au 21/06/05



PLAN LOCAL D'URBANISME

EXPOSITION EN MAIRIE

DU 19 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2005

Des plans et panneaux seront à votre disposition dans la salle de réunion du Conseil municipal au 1^{er} étage de la mairie.

Nous vous invitons à venir les consulter librement aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 19 septembre au 3 octobre.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

COMMUNIQUE DE DERNIERE MINUTE DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le président du syndicat d'assainissement autonome rappelle que l'octroi des subventions relatives à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif est conditionné par une déclaration d'intérêt général émanant du Préfet.

Le syndicat intercommunal a déjà déposé pour une commune avoisinante un dossier en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général. Cette procédure qui semble être la première dans le département est sur le point d'être clarifiée entre le syndicat et la préfecture.

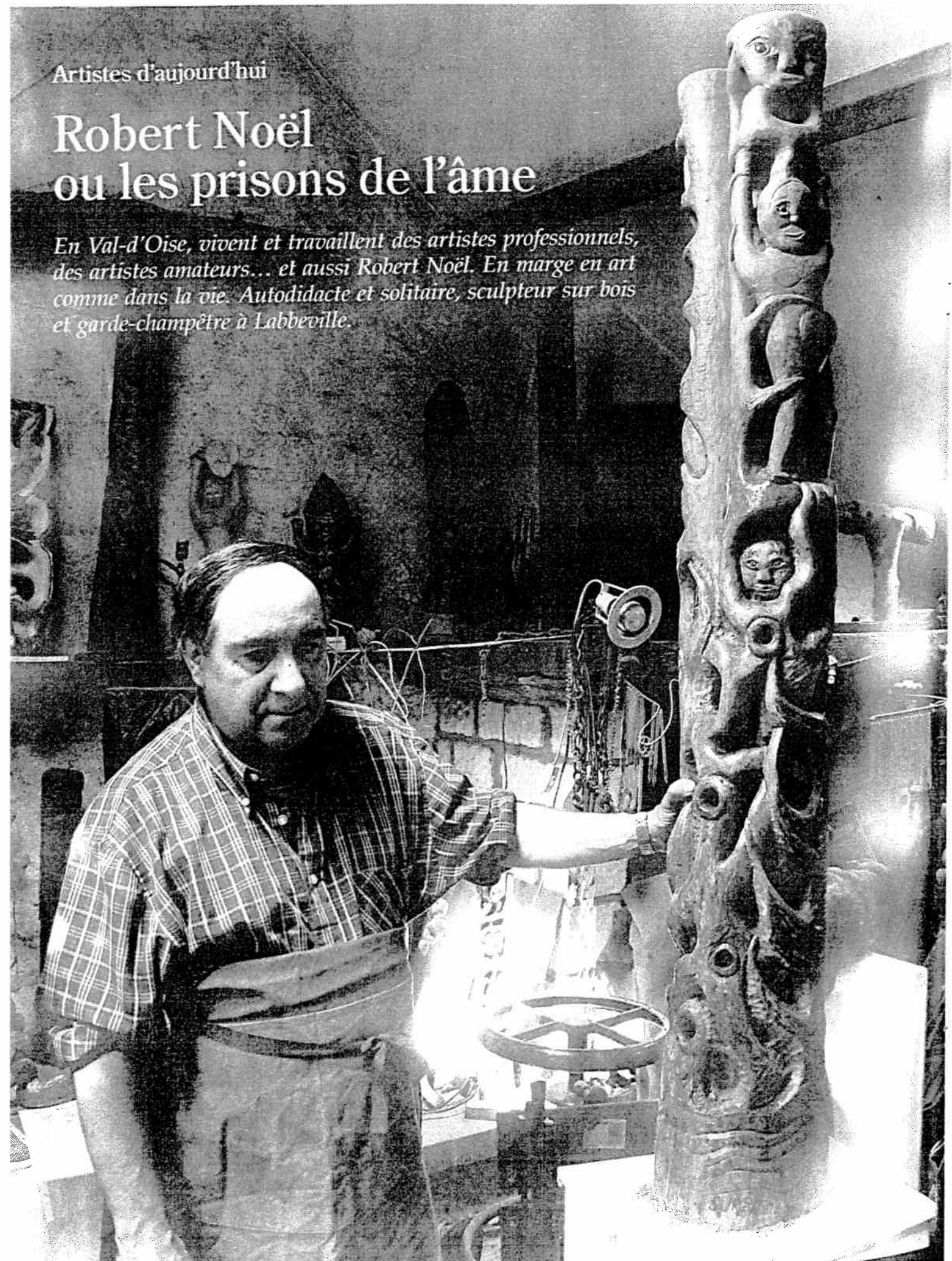
Cette première expérience servira de « modèle » au dossier de Labbeville qui, une fois complet, pourra être adressé dans les meilleurs délais, en préfecture.

A lire dans la revue *VIVRE EN VAL D'OISE*
N° 93 de septembre-octobre 2005

Artistes d'aujourd'hui

Robert Noël ou les prisons de l'âme

En Val-d'Oise, vivent et travaillent des artistes professionnels, des artistes amateurs... et aussi Robert Noël. En marge en art comme dans la vie. Autodidacte et solitaire, sculpteur sur bois et garde-champêtre à Labbeville.



ETAT CIVIL

DECES

Le 7 mai 2005

Monsieur Roger PANNETIER

Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille endeuillée.

MARIAGE



Le 18 juin 2005

Christian VELGE avec Florine BLIN

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

NAISSANCES

Bienvenue à :



Juliette MAURICE

née le 6 janvier 2005

Astrid DUMORTIER

née le 19 mars 2005

Annaëlle NORIS

née le 24 mars 2005

Nino AUDREN

né le 22 mai 2005

Chloé MIDAVAINNE

née le 27 mai 2005

Titouan et Tifenn LE GALL

nés le 29 juin 2005

Félicitations aux parents et tous nos vœux de prospérité aux bébés.

RECENSEMENT MILITAIRE GARCONS ET FILLES

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile pour le Service National **dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.**

Une attestation de recensement leur sera délivrée et leur permettra de bénéficier de certains droits : inscription aux examens et concours de l'Education Nationale et d'accès à la fonction publique, permis de conduire, de chasse, de pêche.

Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE 2006

Toute personne désirant s'inscrire sur la liste électorale est invitée à se présenter à la mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile **avant le 31 décembre 2005 dernier délai.**

COMMUNE DE LABBEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2005

Le sept juin deux mille cinq à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Lyne RENARD, Maire,

Etaient présents : Mme Lyne RENARD, Mrs Jean-Marie DELIEGE, Alain GOISNARD, Philippe LAVALLETTE
Jean-Marc LARSONNIER, Yves SALESSY, Michel RICHARD, Pierre-Yves LE GALLOU, Annie LE BLEVEC,
Françoise NEU

Absent : M. Jean-Claude LENNES

Secrétaire de Séance : Mr Pierre-Yves LE GALLOU

Lecture faite du précédent procès verbal du 29 mars 2005 qui est accepté, tous les membres présents ont signés.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- D'adhérer au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise qui comprend :

- De ne pas choisir dans un premier temps d'options facultatives

- D'approuver les statuts du syndicat mixte.

- D'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Mme Annie LE BLEVEC, délégué titulaire

M. Michel RICHARD délégué suppléant

- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'adhésion de la commune au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière.

ADHESION DES COMMUNES DE VETHEUIL, VIENNE EN ARTHIES, VILLERS EN ARTHIES ET CHAUSSY AU SYNDICAT INTERCOMMUNEL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Monsieur le Président du S.I. A.A, par courrier en date du 25 avril 2005 informe Madame le Maire qu'en sa séance du 9 mars 2005 le comité syndical a accepté l'adhésion des Communes de VETHEUIL, VIENNE EN ARTHIES, VILLERS EN ARTHIES et CHAUSSY et invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'adhésion des Communes de VETHEUIL, VIENNE EN ARTHIES, VILLERS EN ARTHIES et CHAUSSY au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (S.I.A.A)

ADHESION AU G.A.R.P

Vu l'article L. 351-12 du Code du Travail,

Vu les articles L. 351-3, L.351-5, L.351-6, L.351-6-1 R.351-3, R351-4, R.351-4, R.351-5 du Code du travail,

Vu la Convention relative à l'assurance-chômage,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de l'adhésion de la commune au G.A.R.P Régime d'Assurance Chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires à compter du 1^{er} JUILLET 2005. Le taux des contributions est celui fixé par la Convention relative au Régime d'assurance chômage

AUTORISE madame le Maire à signer le contrat d'adhésion au G.A.R.P sis 14 rue de Mantes BP 50 92703 COLOMBES

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2005 art. 6450

SUBVENTION A LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PARMAIN

APPEL A CONCURRENCE POUR ETUDE COMPARATIVE DES FILIERES D'EPURATION ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION

SUBVENTION O.P.A.H. ENERGIE PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH énergie du Parc Naturel Régional du Vexin Français la commune a décidé d'abonder les aides de l'ANAH à hauteur de 5 % du montant HT des travaux subventionnables (délibération en date du 2 juillet 2004).

Par courrier du 2 décembre 2004 l'OPAH énergie du parc fait savoir qu'un dossier a été retenu et que les travaux d'isolation, de ravalement et de rénovation des sanitaires ont été exécutés conformément au devis présenté au comité de pilotage de l'OPAH énergie du 29 octobre 2004.

En conséquence la subvention d'un montant de 650 € peut être réglée aux intéressés.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de verser la subvention de 650 € aux intéressés.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif art. 6713

REMBOURSEMENT DE FRAIS « VOYAGE DES ANCIENS » AU FOYER RURAL DE LABBEVILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le remboursement du voyage des anciens au Foyer Rural de Labbeville pour un montant de 1.274,00 € TTC.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif art. 6287.

APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE DE LABBEVILLE

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune qui a pour ambition de permettre un développement maîtrisé en relation avec les attentes et les besoins de la population, dans le respect de ces caractéristiques de village rural de fond de vallée inséré au sein d'un vaste plateau agricole et en préservant et valorisant sa richesse environnementale et patrimoniale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 10.

Nous nous permettons de vous rappeler que chacun doit veiller à garer correctement son véhicule afin de laisser le libre passage dans les voies et ce pour plusieurs raisons :

- **SECURITE** : les véhicules de pompiers et du SAMU doivent pouvoir accéder rapidement en tout point du village.

- **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** : le stationnement gênant empêche le passage des camions du SMIRTOM.

DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

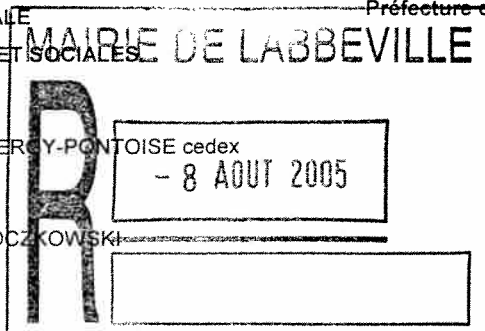
Préfecture de VAL D'OISE

Service Santé-Environnement

2 avenue de la Palette 95011 CERGY-PONTOISE cedex

Affaire suivie par : Françoise GOCZKOWSKI

Tél : 01 34 41 14 90


 MADAME LE MAIRE
 MAIRIE DE LABBEVILLE
 HOTEL DE VILLE

95690 LABBEVILLE

SYNDICAT DE L' EPINE DU BUC

---	Type	Code	Nom
Prélèvement		00045761	
Unité de gestion		0062	SYNDICAT DE L' EPINE DU BUC
Installation	UDI	000290	LABBEVILLE FROUVILLE HEDOUVILL
Point de surveillance	P	0000000348	LABBEVILLE BOURG
Localisation exacte			MAIRIE ECOLE
Commune			LABBEVILLE

Prélevé le : lundi 18 juillet 2005 à 10h10

par : BRUNO NEELS

Type visite : D1

Mesures de terrainRésultatsLimites de qualitéRéférences de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau 18,50 °C 25,00

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTIONChlore libre 0,16 mg/lCl₂Chlore total 0,20 mg/lCl₂Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY 9501

Type de l'analyse : D1C

Code SISE de l'analyse : 00048308

Référence laboratoire : H.2005.2088\1

RésultatsLimites de qualitéRéférences de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Couleur (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.) 0 qualit.

Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.) 0 qualit.

Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.) 0 qualit.

Turbidité néphélobimétrique NFU 0,17 NFU 2,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH 7,65 unité pH 6,50 9,00

MINERALISATION

Conductivité à 20°C 655 µS/cm 180,00 1000,00

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORESAmmonium (en NH₄) <0,05 mg/l 0,10PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h 0 n/ml

Bact. aér. revivifiables à 36°-44h 0 n/ml

Coliformes totaux /100ml-MS 0 n/100ml 0

Entérocoques /100ml-MS 0 n/100ml 0

Escherichia coli /100ml -MF 0 n/100ml 0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00045761)
 Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur
 pour l'ensemble des paramètres mesurés.

 Pour le directeur,
 L'ingénieur d'études sanitaires


 Nicolas HERBRETEAU



Maison du Parc- 95450 Théméricourt
Tél. 01.34.66.15.10 – Fax 01.34.66.15.11
Email: pnrvf@freesurf.fr
www.pnr-vexin-français.fr

Haie vive et verger haute-tige

Le Parc naturel régional du Vexin français maintient son engagement dans l'action de promotion de haies vives et d'arbres fruitiers.

Pour cela, il propose aux habitants du Parc de :

- bénéficier de conseils d'un technicien du Parc, pour réaliser un schéma de plantation ainsi qu'un devis,
- Participer aux commandes groupées,
 - 2 fois par an (livraison en novembre et mars) pour les végétaux de haie ;
 - 1 fois par an (livraison fin novembre ou début décembre) pour les arbres fruitiers ;
- Bénéficier des aides du Parc (si plantations visibles du domaine public).

Les prochaines commandes sont programmées en novembre, alors dès maintenant et dans tous les cas **avant octobre 2005**, si vous souhaitez obtenir des conseils et planter une haie champêtre ou un verger (visible du domaine public), n'hésitez pas à prendre contact avec Séverine Martin, technicienne en environnement.

Les plaquettes techniques : « Planter une haie champêtre dans le Vexin français » et « Planter un verger hautes tiges dans le Vexin français » sont disponibles sur simple demande à la Maison du Parc.

POURQUOI PLANTER UNE HAIE CHAMPETRE ?

La haie champêtre composée d'essences dites locales, permet de créer une clôture écologique s'harmonisant avec le paysage, de délimiter son jardin de manière naturelle et esthétique, en associant arbres et arbustes aux floraisons, feuillages ou fruits diversifiés et évolutifs au fil des saisons.

Les essences locales sont parfaitement adaptées aux sols, climat et paysage du Vexin français et la haie champêtre présente de nombreux avantages :

- ❖ Brise-vent : une haie peut protéger en longueur jusqu'à 20 fois sa hauteur.
- ❖ Régulateur d'eau : la haie permet d'assécher les sols trop humides tout en conservant leur fraîcheur, limite, voire empêche les inondations sur les terrains en pente.
- ❖ Niche écologique : une haie peut être peuplée de 10 à 20 espèces d'oiseaux, de mammifères et de reptiles, de plusieurs dizaines d'insectes de toutes sortes.

La haie champêtre est sans commune mesure avec les haies de thuyas ou lauriers sensibles aux maladies, provoquant une acidification du sol, ayant des effets allergisants car ils abritent de nombreux acariens et présentant un mauvais abri pour la faune et une esthétique très limitée.



Il ne suffit pas de planter une haie, il faut aussi se projeter dans l'avenir et songer à l'égavage annuel de celle-ci.

En effet, l'égavage est nécessaire pour éviter le débordement sur le domaine public des arbres et arbustes plantés dans une propriété ; les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons ni toucher aux câbles EDF et Télécommunications.

Entretien annuel et égavage sont également indispensables en bordure de propriété pour conserver des relations de bon voisinage !!



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

DONS EXCEPTIONNELS : RESPECTER L'ÉQUILIBRE FAMILIAL

Il est conforme à l'intérêt général que le patrimoine soit transmis avant le décès de ceux qui possèdent quelques biens.

Afin d'encourager les jeunes générations à consommer, l'exonération de droits fiscaux sur les dons exceptionnels d'argent est prolongée jusqu'au 31 décembre 2005 dans la limite de 30 000 euros.

Ce dispositif est réservé aux donations effectuées au profit, d'un enfant, d'un petit-enfant, d'un arrière petit-enfant ou à défaut d'une telle descendance d'un neveu ou d'une nièce, majeur.

L'exonération s'applique aux seuls dons d'argent réalisés en pleine propriété. Ils peuvent être effectués par chèque, par virement, par mandat ou virement d'espèce.

Les dons exceptionnels n'obéissent pas aux règles fiscales habituelles, par exemple les dispositions fiscales relatives au rappel des donations passées depuis moins de dix ans ne sont pas applicables : ainsi un donataire ayant déjà reçu d'un même donateur une donation dans la limite des abattements de droit commun peut bénéficier du dispositif d'exonération temporaire quelle que soit la date de la donation précédente.

La donation peut être constatée par acte notarié, elle sera alors enregistrée dans le délai d'un mois de sa date.

En l'absence d'un tel acte, le don exceptionnel fera l'objet d'une déclaration déposée à la recette des impôts du domicile du donataire dans le délai d'un mois qui suit sa réalisation au moyen d'un imprimé spécial.

Devant cette liberté, il faut rester conscient que les donations encouragées par le fisc ne doivent pas être consenties à l'aveuglette. Il faut évidemment mesurer d'abord les disponibilités que l'on possède pour ne pas risquer des difficultés financières ultérieures.

Il est aussi nécessaire de ne pas rompre involontairement l'égalité entre les enfants et ne pas les priver de leur réserve héréditaire.

Chaque situation est particulière et nécessite une réflexion personnalisée pour pouvoir apprécier les aspects fiscaux et les conséquences juridiques au niveau de la famille. Pour cela, rencontrez votre notaire.

Avril 2005

CONSEILS DE SECURITE DE L'EDF

Travaux agricoles ou sur des chantiers, élagage, loisirs nautiques ou aériens, pêche sont autant d'activités qui vous exposent à des risques si elles sont effectuées à proximité de lignes électriques sans respecter quelques précautions élémentaires.

En effet, le danger existe non seulement si vous entrez en contact avec une ligne électrique, directement ou par l'intermédiaire d'un instrument, mais aussi si vous vous en approchez de trop près ou pointez un objet dans sa direction : vous pouvez alors provoquer un arc électrique, appelé amorçage, et vous risquez l'électrocution. Il faut donc être prudent et rester à distance dès lors que l'on se trouve à proximité d'une ligne électrique, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs.

Pour vous éviter tout risque d'accident et vous détendre ou travailler en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et suivre quelques conseils simples de sécurité.

Moyens de prévention :

Quelque soit votre activité, soyez prudents, ne touchez jamais une branche ou un objet accroché à une ligne.

Agriculteurs :

- Ne rehaussez pas votre terrain sous une ligne électrique.
- Si vous devez élaguer, ou apporter une modification sous une ligne électrique, contactez votre interlocuteur EDF ou RTE habituel.
- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution le matériel d'arrosage sous les lignes électriques.

Professionnels du BTP :

- Etablissez la Demande de Renseignements (DR) et la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul sous les lignes. Faites vous accompagner par une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.

Amateurs de sports et de loisirs en plein air :

- Consultez les cartes pour connaître les zones à risque.
- Demandez conseil à votre club.
- Vérifiez les vents.

Pêcheurs :

- Evitez de pêcher près des lignes électriques.
- Demandez conseil à votre fédération de pêche sur les zones à risque.
- Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.

**Sous les lignes prudence,
restons à distance.**

Conseils de sécurité
à respecter pour toute
situation à proximité
des lignes électriques.

RTE

Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

EDF
Electricité
de France

INFORMATIONS DIVERSES

DECHETTERIES DU SAN De Cergy-Pontoise

UTILISATION

Une déchetterie est conçue pour recevoir des déchets triés par catégorie, qui ne peuvent être ramassés avec les ordures ménagères.

Dans les bennes : déchets verts, ferrailles, gravats, papiers, cartons, tout-venant.

Dans les conteneurs : huiles de vidange, batteries, verre.

A remettre au gardien : médicaments, piles, déchets ménagers spéciaux.

Les labbevillois ont accès à toutes les déchetteries du SAN de Cergy-Pontoise ; la quantité maximale hebdomadaire autorisée est celle contenue dans un véhicule PTAC inférieur ou égal à 3,5 T.

HORAIRES DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS :

Du lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-17h

Samedi et dimanche : 10h-17h.

Fermé les jours fériés.

PROCHAINE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Jeudi 3 novembre 2005

Merci de ne déposer les encombrants que la veille au soir.

Le SMIRTOM vous rappelle que conformément à la décision du Comité Syndical du 5 juillet 2004, la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m3 par habitation.

NOUVELLE GENDARMERIE A PARMAIN

71 rue du Maréchal Foch

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8h à 18h sans interruption
Et de 9h à 12h et 15h à 18h le dimanche et les jours fériés.

Site Internet :

<http://perso.wanadoo.fr/gendarmerie95/>

En cas d'urgence, les gendarmes sont à votre disposition 24 heures sur 24 au

01 34 73 34 17.

ATTENTION ! VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2005

Le Service Départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise effectuera dans la commune les essais annuels des poteaux d'incendie.

Veillez prendre vos précautions pour que ces essais n'occasionnent pas de désagréments dans vos habitudes au cours de cette journée.

(utilisation de votre lave linge ou de votre lave vaisselle...)

INFORMATIONS DIVERSES

MILNOVOISE

**Mission Intercommunale Locale
du Nord-Ouest
de la Vallée de l'Oise**

Vous avez entre 16 et 25 ans

**La Mission Locale MILNOVOISE
Un espace au service de vos projets**

Des conseillers pour vous informer, vous orienter, vous accompagner dans vos démarches vers l'emploi, la formation, la santé, l'aide au logement, l'accès aux loisirs...

Pour contacter la Mission locale :

Siège social
16 rue Edouard Bourchy
BP 300 53
95260 BEAUMONT/OISE

Tél. : 01 30 28 76 90

www.mission-locale-milnovoise.fr

AIDE MENAGERE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES

Mairie de Nesles la Vallée
95690 NESLES LA VALLEE
Tél. : 01 34 70 66 06

Cette association indépendante assiste les personnes âgées de Nesles, Labbeville, Hedouville, Frouville, Valmondois et Butry dans leurs tâches quotidiennes.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie de Nesles la Vallée qui vous mettra en relation avec l'association.

INSCRIPTION AU CATECHISME

Pour les nouveaux arrivants et pour les enfants, baptisés ou non, qui ont ou auront 8 ans en cette année 2005 :

**Inscription à la Salle Paroissiale de
Nesles le samedi 10 septembre
de 10h30 à 12h et de 14h30 à 15h30.**

En dehors de cette date, il est possible d'inscrire son enfant au presbytère de Nesles 2 bd Pasteur – Tél. : 01 34 70 61 87

La cérémonie de rentrée aura lieu le samedi 17 septembre à 15h à l'église de Labbeville avec parents et enfants (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année). Le catéchisme commencera la semaine suivante.

Les réunions de parents auront lieu à 20h30 à la Salle Paroissiale de Nesles

- le lundi 12 septembre (2^{ème} année de caté)
- le mardi 13 septembre (groupe de l'école)
- le jeudi 15 septembre (3^{ème} année de caté)
- le lundi 19 septembre (1^{ère} année de caté)

OFFRES D'EMPLOI

**L'Etat recrute à l'Isle Adam
ou sa région**

ADMISSIO, service privé, vient de mettre en ligne sur Minitel les dernières annonces de concours concernant les postes à pourvoir sur l'Isle-Adam ou sa région.

Pour tous renseignements :

ADMISSIO
88 avenue des Ternes
75017 PARIS

Minitel : 08 36 29 00 46

INFORMATIONS DIVERSES

COMITE D'ANIMATION DE LA VALLEE DU SAUSSERON

FETE CANTONALE 2005

Cette année, la fête cantonale se déroulera le **18 septembre à Butry**.
Nous comptons sur votre présence, jeunes et plus âgés pour représenter Labbeville au cours des jeux inter villages. La journée se terminera par le traditionnel jeu des maires.

Merci d'avance pour votre participation.



CENTRE DE LOISIRS DES 3 VILLAGES

Nous vous rappelons que le Centre de Loisirs des 3 Villages, situé dans l'école d'Hédouville, accueille vos enfants tous les mercredis de 8 h 00 à 19 h 00.

Le centre sera ouvert pendant les vacances de la Toussaint et la première semaine des vacances de Noël, également de 8 h 00 à 19 h 00.

Quelques semaines avant ces dates, des bulletins d'inscriptions seront à votre disposition.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ; voici nos coordonnées :
Centre de Loisirs des 3 Villages – 30 Grande Rue – 95690 HEDOUVILLE
Tél. : 01 34 70 89 34 (répondeur).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU SAUSSERON FRIMOUSSES - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 6 rue des Sablons-95650 GENICOURT - Tél. : 01 34 42 69 29

Une professionnelle de la petite enfance, Michelle DAUVERGNE, est à votre disposition

à **Génicourt** dans les locaux du relais assistantes maternelles
6 rue des Sablons (bâtiment près de l'école).

à **Hérouville** à la maison du village, rue du bout d'en bas (derrière la mairie).

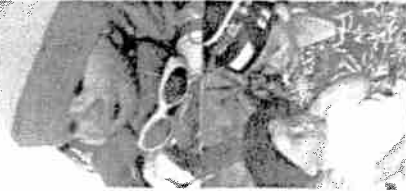
Pour plus d'informations, veuillez vous reporter au document ci-après.



**POUR LES ASSISTANTES
MATERNELLES
ET LES EMPLOYÉES DE
MAISON**

● **Si vous désirez être informées :**

- sur votre statut, votre rémunération, vos droits...,
- sur l'aide apportée par la PMI, le Conseil général (agrément...).



● **Si vous souhaitez être conseillées sur votre métier :**

- l'accueil des enfants (éveil, hygiène, sécurité, adaptation...),
- les relations avec les parents.



● **Si vous désirez rencontrer d'autres assistantes maternelles :**

- Échanger sur vos pratiques professionnelles,
- participer à des activités d'éveil avec l'animatrice du relais.



Frimousses



Relais assistantes maternelles de la communauté des communes de la Vallée du Sausseron

**6 Rue des Sablons
95650 GÉNICOURT
tél. : 01 34 42 69 29**

Si vous souhaitez vous informer sur :

- l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou d'une employée de maison,
- les démarches administratives (bulletins de salaire, contrat de travail...),
- les aides de la Caf relatives aux frais de garde du jeune enfant (AFEAMA, AGED, PAJE...).



**POUR LES PARENTS
ET LES FUTURS PARENTS**

MICHELLE ET ANNE VOUS ACCUEILLEN



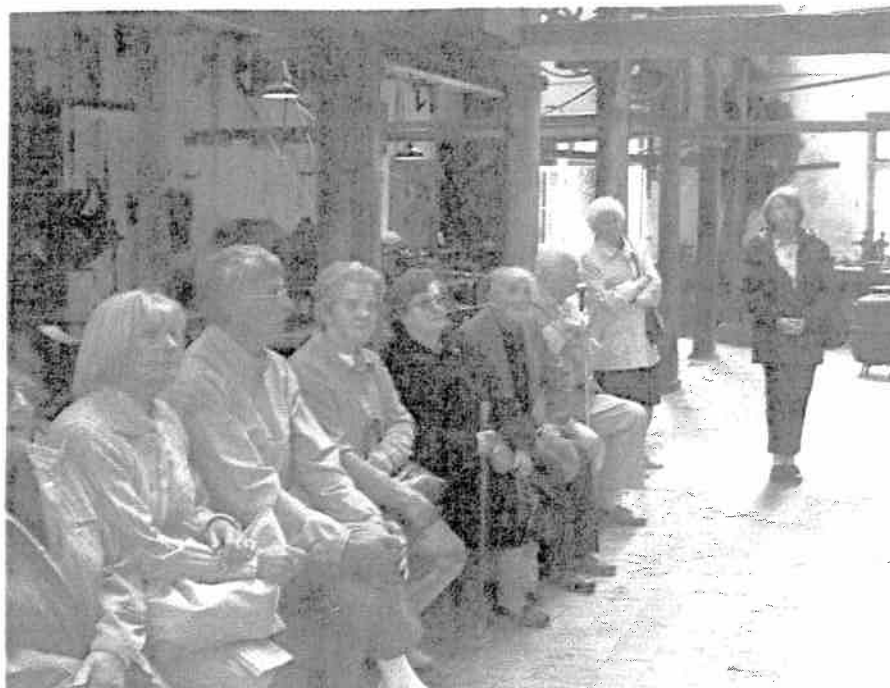
PERMANENCES ET ACCUEIL JEUX
Assistants maternelles et employées de maison
Hérouville
Le lundi
de 9h à 11h30

RENDEZ-VOUS
Parents, assistantes maternelles et employées de maison
Génicourt
Le lundi
de 15h à 19h

ATELIER ENFANTS
Génicourt
Le mardi
de 9h à 11h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Parents, assistantes maternelles et employées de maison
Génicourt
Le lundi
de 14h à 15h,
Le jeudi
de 10h à 12h

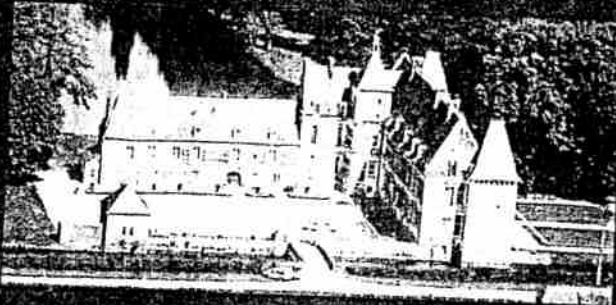
21 mai 2005 auberge la petite France à Crillon



Route Historique du Lys de France
et de La Rose de Picardie

Troissereux

Monument historique classé.
Domaine associé à la Fondation
des Parcs de France.



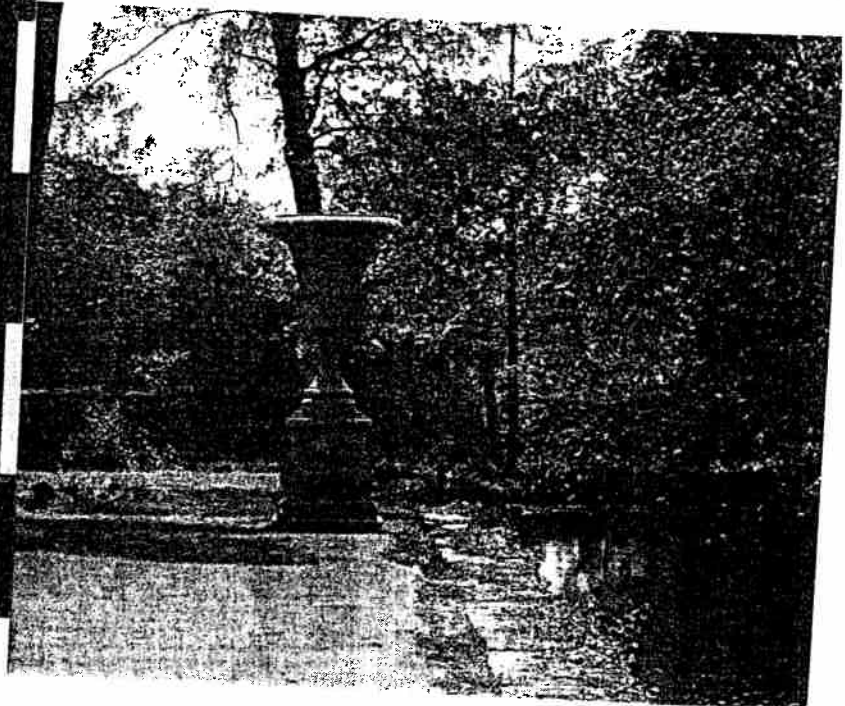
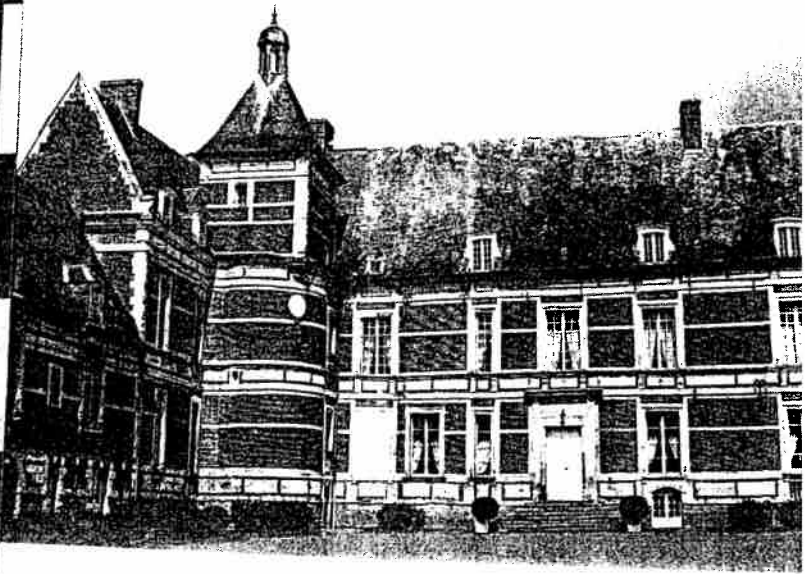
Parc avec
grand canal



Château Renaissance
Tour du Temps
Horloge Médiévale

Château de Troissereux

1, rue du Château - 60112 Troissereux
Tel. 03 44 79 00 00
Fax : 03 44 79 00 86



Le 21 mai 2005 les Labbevillois ont fait une incursion dans le Beauvaisis. Ils ont visité le musée moulin de la broserie de St Félix et l'après midi, ils furent accueillis par les propriétaires du château de Troissereux qui leur firent les honneurs des lieux. Cette année encore, il faut remercier le conseil municipal qui pour les labbevillois seniors, a participé généreusement à cette journée.

Le foyer rural.

Les journées du patrimoine les 17 & 18 septembre.

Le samedi 17 et le dimanche 18 septembre (de 14 à 19 heures), vous pourrez venir visiter l'exposition du patrimoine au foyer :

- Photographies, gravures, réalisations artisanales, céramiques, poteries, maquettes, tapisseries, broderies, outils anciens, décorations artistiques.
- Cultures maraîchères variées et originales produites par nos jardiniers locaux.

Vous pourrez aussi feuilleter les albums de cartes postales et reproductions de Labbeville d'hier et d'aujourd'hui.

Philippe Daussin, jeune auteur littéraire pour la jeunesse, présentera et dédicacera ses œuvres qui sont en vente en librairie, chez Leclerc et à la Fnac, mais vous pourrez les trouver sur place.

- « Gauthiez, corsaire au service de sa majesté » (à partir de 9 ans)
- « Pawl ou le faux départ » (à partir de 12 ans)
- « N'aie pas peur Sarah » (à partir de 12 ans)

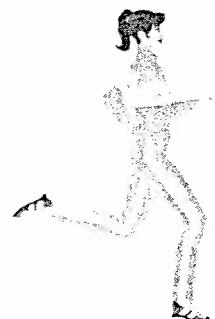
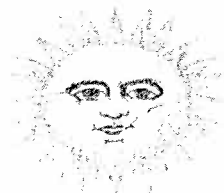
Fête cantonale.

La fête cantonale avec ses jeux et concours intercommunaux est programmée le dimanche 18 septembre à Butry sur Oise (Stade) et d'ores et déjà il faut recenser un maximum de jeunes pour défendre les couleurs de notre village.

Renseignements : en mairie Mr JM.Deliège

Au téléphone : Melle C. Hennebelle 01.30.34.70.66

Mr Richard 01.30.34.72.55





21 mai 2005 auberge la petite France à Crillon





21 mai 2005 auberge la petite France à Crillon



Les ateliers de Maubuisson

Présentation des travaux du public adulte ayant participé aux différents stages et ateliers de pratiques artistiques proposés cette année à l'abbaye :

- ateliers hebdomadaires et mensuels de Catherine Van den Steen.
- stages "Entre corps et Espace 1 et 2", rencontre entre la peinture, la danse et la vidéo animés par Catherine Van den Steen, Sandrine Bonnet et Mathieu Sanchez.
- stage "Dialogues Visuels" autour de l'œuvre de Stéphane Calais; dessin et peinture animé par Catherine Van den Steen.
- les cycles vidéo animés par Mathieu Sanchez.

Restitution de ces travaux lors de l'exposition "Le jardin est un plaisir et s'y promener tout un art".

Exposition du 10 au 23 septembre 2005 dans le parc et la salle du chapitre de l'abbaye. Entrée libre.

ABBAYE DE MAUBUISSON



Rue Richard de Tour
95310 Saint-Ouen-l'Aumône
abbaye.maubuisson@valdoise.fr * www.valdoise.fr
T 01 34 64 36 10
F 01 30 37 16 69

Exposition du 10 au 23 septembre 2005
tous les jours, sauf le mardi, de 10h à 18h,
dimanches et jours fériés de 14h à 18h. Entrée libre.

Accès depuis Paris par la route :

Autoroute A86 direction Pont de Gennevilliers,
sortie autoroute A15/Cergy-Pontoise,
autoroute A15 sortie n° 7 Saint-Ouen-l'Aumône Centre - suivre fléchage
- parking de la grange aux dîmes - rue Richard de Tour -

Depuis Paris par le train :

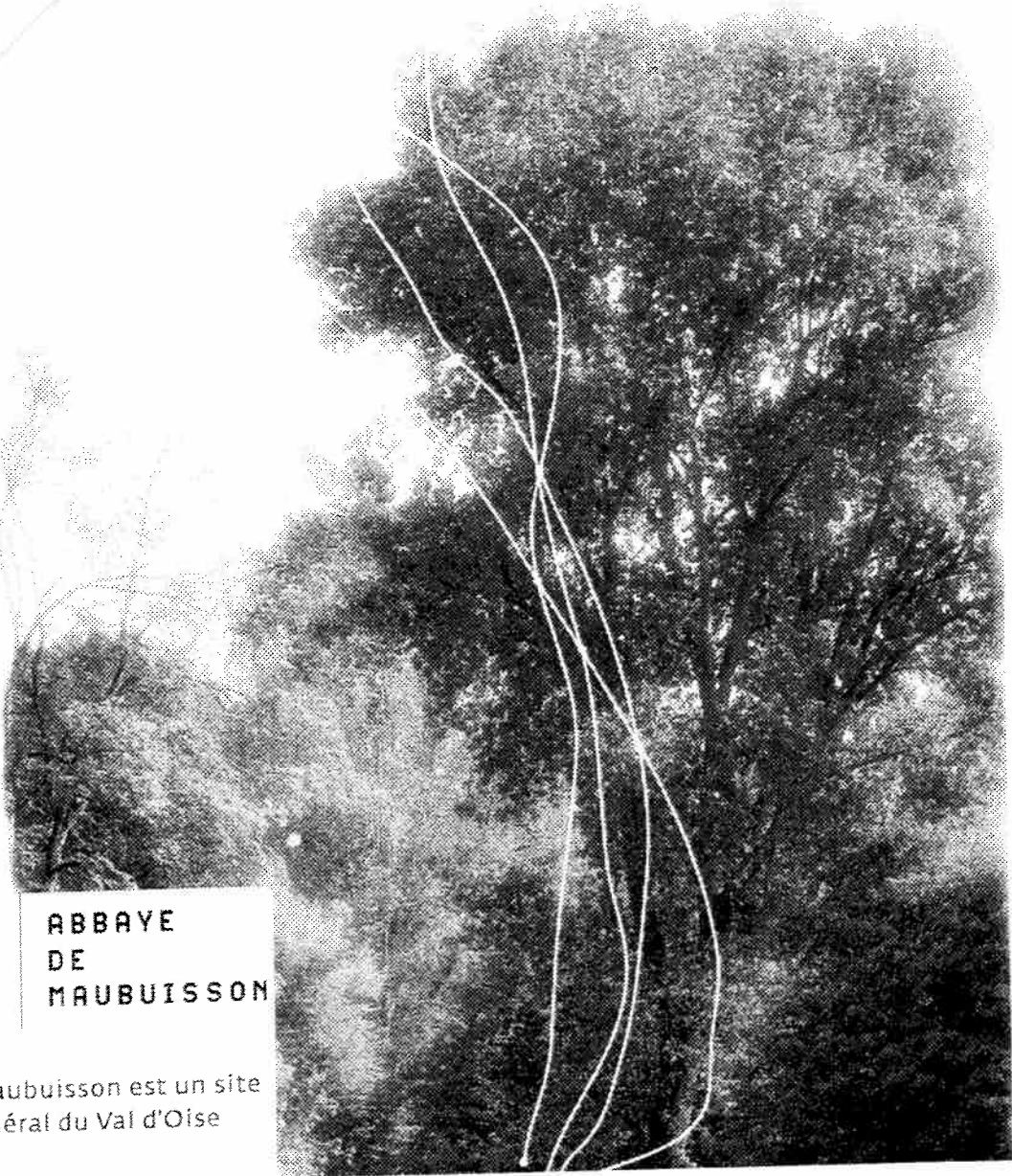
gare du Nord surface SNCF direction Pontoise,
arrêt "Saint-Ouen-l'Aumône", suivre rue Guy Sourcis (10' à pied)

RER C direction Pontoise

arrêt "Saint-Ouen-l'Aumône", suivre rue Guy Sourcis (10' à pied)

LE JARDIN EST UN PLAISIR

S'Y PROMENER ET TOUT UN ART



ABBAYE
DE
MAUBUISSON

L'abbaye de Maubuisson est un site
du Conseil général du Val d'Oise